

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

N° 55/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

Objet de la délibération :

RESEAU PARRAINAGE :
reconduction partenariat 2017

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 81
- Absents : 18
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 3
- Votants : 92

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François

Procuration

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe

Suppléé(e)s

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal

Excusé(e)

M. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Depuis plusieurs années, les communautés de communes du Pays d'Ornans et du Canton de Quingey sont partenaires du MEDEF pour soutenir la recherche d'emploi des demandeurs de leur territoire.

Compte tenu du taux de chômage mais également des contraintes financières, le conseil est invité à reconduire cette opération moyennant une somme de 11 300 €, soit 226 €/filleul pour l'accompagnement de 50 personnes.

Le conseil, à la majorité (deux voix contre Ms. Piralli Gérard & Legain Christophe) et trois abstentions (Mme Guillame Isabelle, Ms. Bourquin Michel & Mamet Gérard), Mme Magneron ne prenant pas part au vote :

- Décide de renouveler le partenariat en 2017 moyennant la somme de 11 300€,
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat correspondante.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président